



Chère amies, Chers amis,

Nous sommes heureux de vous annoncer nos dates d'ouvertures :

**À la Pinède Plage, à partir du 20 mai,**

**Au Château de Valmer, à partir du 28 mai.**

### **RESTAURATION**

de notre chef étoilé, Alexandre Fabris

**Si les directives gouvernementales nous y autorisent, les services habituels de restauration seront assurés.**

**Dans le cas contraire, deux services de restauration** vous seront proposés :

#### **Room-Service**

Profitez des terrasses ou balcons de vos chambres avec vue mer ou vue sur le parc du Château de Valmer

**&**

#### **Paniers Pique-Nique PINÈDE TO GO Ou CHATEAU TO GO**

À savourer sur la plage privée de La Pinède Plage, au cœur du domaine du Château de Valmer, ou à emporter sur les plages de Gigaro, dans les villages de la presqu'île de Saint-Tropez et de notre belle région.

### **ACTIVITES ET SERVICES**

Nous serons en mesure de vous en proposer la grande majorité :  
Piscines extérieures et intérieure chauffées, spa, salle de fitness, plage avec matelas et parasols, court de tennis, activités nautiques, paddle...pétanque !

### **UNE POLITIQUE D'ANNULATION FLEXIBLE**

Vous avez la possibilité d'annuler votre séjour jusqu'à 15 jours avant la date d'arrivée, les arrhes versées vous seront intégralement remboursées.  
Vous pouvez également souscrire à **l'assurance annulation** « Safebooking » vous couvrant en cas de Covid-19 et autres maladies.

Nous sommes très impatients de vous accueillir à La Croix Valmer, dans la Provence et la Méditerranée préservé de Gigaro.

La famille ROCCHIETTA-MONTLOIN - Propriétaire  
Michel COLOMAS - Directeur Général



## CHARTRE SANITAIRE

*Voici une liste non exhaustive des mesures mises en place au sein de nos propriétés.  
Votre bien-être, votre sécurité ainsi que celle de nos équipes sont notre priorité absolue.*



**UN RÉFÉRENT GARANT DU RESPECT DES MESURES**  
pour veiller à la bonne mise en place et aux respects des consignes.



**FORMATION DE NOS ÉQUIPES**  
aux gestes barrières et aux nouveaux modes de fonctionnement.



**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LE PERSONNEL**  
ainsi qu'un équipement adapté en fonction des situations.



**UNE HYGIÈNE RENFORCÉE**  
du gel hydro alcoolique à disposition dans tous les espaces communs.



**DISTANCIATION SOCIALE**  
légale entre les tables des restaurants et transats en bord de piscine et plage.



**DÉMATERIALIZATION DES CARTES BAR ET RESTAURANT**  
rendues accessibles sur internet.